



Nuisance sonore livraison supermarché

Par Pierre92

Bonjour,

J'ai acheté un appartement en Novembre 2015. Je n'arrive pas à m'habituer aux livraisons qui ont lieu tous les matins à 7h du lundi.

J'ai donc une double question :

- puis-je me retourner contre l'ancien propriétaire de ne pas m'avoir prévenu de cette nuisance
- puis-je me retourner contre le supermarché qui est au rez-de-chaussée pour que les livraisons n'aient plus lieu à cette heure-çi ?

Cordialement,

Pierre B.